



Depuis deux mois, une négociation est en cours au Ministère concernant la prise en charge par l'employeur de la couverture santé et de la prévoyance, pour 1,2 million d'agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Pour la CGT, une chose est claire : **la santé des personnels hospitaliers ne peut pas être traitée dans l'improvisation et l'opacité.**

Alors que nous subissons un calendrier expéditif, la négociation n'a jamais vraiment commencé. La dernière réunion du vendredi 13 mars a confirmé ce que nous dénonçons : le Ministère ne donne toujours **AUCUN élément chiffré** concernant le financement de notre complémentaire santé alors que calendrier officiel prévoit que les négociations soient terminées fin mars !

Sans financement, il n'y aura **aucune avancée** pour les agent-e-s de la fonction publique hospitalière. C'est inacceptable !

LA SANTÉ DES FEMMES : LE GRAND ANGLE MORT

Parallèlement, le ministère de la fonction publique invite les organisations syndicales à négocier un accord sur l'égalité professionnelle femmes-hommes... De qui se moque-t-on ?

La Fonction Publique Hospitalière est composée de près de 80 % de femmes, pourtant :

- aucune proposition claire sur les pathologies touchant les femmes (cancers du sein, endométriose, etc.)
- aucune avancée sur les conséquences liées à la maternité avant le congé de maternité : les congés afférents à la grossesse qui engendrent des pertes de salaire, la journée de carence avec perte de 10 %)

Ces réalités doivent être prises en compte dans la protection sociale des hospitaliers.

LES SOINS GRATUITS : UN DROIT LEGITIME À RECONQUÉRIR ET À RENFORCER

Pour la CGT, les soins gratuits pour les hospitaliers restent une revendication légitime :

- ☑ accès facilité aux soins,
- ☑ reconnaissance du travail des personnels,
- ☑ amélioration de la prévention et de la santé des agent-e-s.

MUTUELLE

OBLIGATOIRE EMPLOYEUR

ASSEZ DE FLOU, ON VEUT DES ACTES

Pour la CGT, LES PRIORITÉS SONT CLAIRES :

- Un grand service public de santé et d'action sociale et le 100 % Sécu pour toutes et tous.
- Des soins gratuits pour les agent-e-s de la fonction publique hospitalière y compris pour les soins de ville (prise en charge de la part complémentaire et du ticket modérateur par l'employeur).

NOUS EXIGEONS DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS :

- Libre **choix** de la **mutuelle** par l'agent-e,
- Une **participation totale**, ou à défaut **majoritaire** de l'employeur,
- Un niveau de **garantie** à la hauteur,
- Une **vraie prise en compte** de la **santé des femmes**,
- Une **négociation éclairée** par un **chiffrage précis**,
- Des **moyens** à la hauteur des enjeux au minimum 1,5 milliard euros pour le **financement**.

La santé des personnels ne peut pas être sacrifiée sur une contrainte budgétaire.

HOSPITALIERS : RESTONS MOBILISÉS ! Sans mobilisation, rien ne sera gagné.

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOTRE SANTÉ ET NOS DROITS !

**La CGT, tous les jours à vos côtés.
Vous savez sur qui compter !**